



Adaptalia Métiers Santé

Sport - IDCC: 2511

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)			
Frais de séjour			
Frais de séjour dans un établissement conventionné	130 % BR - MR	100 % FR - MR ⁽¹⁾	100 % FR - MR ⁽¹⁾
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	130 % BR - MR	90 % FR - MR ⁽¹⁾	90 % FR - MR ⁽¹⁾
Honoraires			
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	200 % BR - MR	270 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	130 % BR - MR	180 % BR - MR	200 % BR - MR
Forfait journalier hospitalier	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait
Forfait actes lourds	100 % frais réels	100 % frais réels	100 % frais réels
Hospitway			
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospitway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui
Chambre particulière			
Chambre particulière (par jour)	-	50 euros	78 euros
Lit d'accompagnement			
Lit d'accompagnement d'un enfant de moins de 16ans (par jour)	-	32 euros	48 euros
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	120 % BR - MR	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	220 % BR - MR	320 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	120 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	120 % BR - MR	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Imagerie médicale			
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	150 % BR - MR	220 % BR - MR	320 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	120 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	160 % BR - MR	260 % BR - MR

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
20 % BR	50 % BR
20 % BR	50 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
-	-
30 euros	40 euros
30 euros	40 euros
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



Adaptalia Métiers Santé

Sport - IDCC: 2511

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
Honoraires paramédicaux			
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	210 % BR - MR	310 % BR - MR
Médicaments			
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Matériel médical			
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	130 % BR - MR	210 % BR - MR	310 % BR - MR
Médecines non conventionnelles			
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile)	25 euros ⁽²⁾	35 euros par séance ⁽³⁾	40 euros par séance ⁽³⁾
Prévention			
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR ⁽⁴⁾	100 % BR - MR ⁽⁴⁾	100 % BR - MR ⁽⁴⁾
Dépistage Hépatite B	100 % BR - MR	160 % BR - MR	260 % BR - MR
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	-	200 euros	275 euros
Consultation chez un diététicien (par année civile)	-	16 euros	23 euros
Détartrage annuel complet sus et sous gingival	100 % BR - MR ⁽⁶⁾	190 % BR - MR ⁽⁷⁾	270 % BR - MR ⁽⁷⁾
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	30 euros	30 euros	30 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros
Autres postes			
Frais de Transports	100 % BR - MR	100 % BR - MR	100 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	-	310 euros	470 euros
Téléconsultation			
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui	Oui

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	200 % BR
-	-
100 % BR	200 % BR
25 euros par séance ⁽³⁾	25 euros par séance ⁽³⁾
Oui ⁽⁵⁾	Oui ⁽⁵⁾
100 % BR	200 % BR
50 euros	100 euros
10 euros 100 % BR ⁽⁶⁾	16 euros 200 % BR ⁽⁶⁾
-	-
-	-
-	-
80 euros	160 euros
-	-



Adaptalia Métiers Santé

Sport - IDCC: 2511

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
My Easy Santé			
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
Maternité			
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	-	160 euros	470 euros
AIDES AUDITIVES			
Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020			
Equipements de classe 1 ou 2	130 % BR - MR	210 % BR - MR	310 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	130 % BR - MR	210 % BR - MR	310 % BR - MR
Aides auditives à partir du 1er janvier 2021			
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	520 euros - MR	840 euros - MR	1240 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1700 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	130 % BR - MR	210 % BR - MR	310 % BR - MR
DENTAIRE			
Soins et prothèses 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Soins (hors 100% Santé)			
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	170 % BR - MR	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	310 euros	470 euros
Prothèses (hors 100% Santé)			
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV-MR)	175 % BR - MR	220 % BR - MR	320 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres	175 % BR - MR	220 % BR - MR ⁽⁸⁾	320 % BR - MR ⁽⁸⁾
Orthodontie			
Orthodontie prise en charge	160 % BR - MR	250 % BR - MR	350 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	470 euros	625 euros
Implantologie dentaire prise en charge par la Sécurité sociale			
Implants dentaires pris en charge par la Sécurité sociale	-	220 % BR - MR	320 % BR - MR
Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale			
Pose de l'implant, phase opératoire (dans la limite de 3 actes par an)	-	298 euros	447 euros
Faux moignon implantaire (dans la limite de 3 actes par an)	-	89 euros	135 euros
Bridge de base 3 éléments sur implants (par an)	-	714 euros	1074 euros
Élément supplémentaire de bridge (dans la limite de 3 actes par an)	-	238 euros	358 euros

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
80 euros	160 euros
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
-	-
400 euros	760 euros
300 euros	300 euros
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
95 euros	155 euros
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
80 euros	160 euros
100 % BR	200 % BR
75 euros	149 euros
22 euros	45 euros
180 euros	360 euros
60 euros	120 euros



Adaptalia Métiers Santé

Sport - IDCC: 2511

Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Médium	Confort
OPTIQUE			
Verres et monture			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	150 euros - MR	370 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	311 euros - MR	550 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	311 euros - MR	600 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique			
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	100 % BR - MR ⁽⁹⁾	100 % BR - MR ⁽¹⁰⁾	100 % BR - MR ⁽¹¹⁾
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie (par an, par œil et par bénéficiaire)	-	500 euros	800 euros
Itelis			
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
110 euros	230 euros
180 euros	360 euros
200 euros	390 euros
-	-
80 euros	130 euros
50 euros	100 euros
-	-

(1) dans la limite de 400 % BR-MR (2) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropraxie dans la limite de 1 séance (3) Spécialités prises en charge: Acupuncture, Ostéopathie, Chiropraxie dans la limite de 4 séances (4) Remboursement minimum, sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (5) selon le poste auquel il est rattaché (6) dans la limite de 2 séances maximum, par année civile (7) dans la limite de 2 séances maximum, par année civile (8) Limité à 3000 euros par année civile et par bénéficiaire, au delà nous garantissons 160% BR-MR (9) pour les lentilles prise en charge + 80 euros de forfait global par an (10) pour les lentilles prise en charge + 200 euros de forfait global par an (11) pour les lentilles prise en charge + 300 euros de forfait global par an

Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit

dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1°, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).